

PROJET EDUCATIF

- 2026 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DU PARC »

Sommaire

I. PROJET SOCIAL ET PROJET ÉDUCATIF	3
II. STATUT DE LA MAISON DES ENFANTS	3
III. LE CONTEXTE PARTENARIAL	3
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE	3
LE CONSEIL GÉNÉRAL	3
LA COMMUNE DE CHAUVÉ	4
LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	4
LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	4
LA FÉDÉRATION ANIMATION RURALE	4
IV. LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	4
LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	5
LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE	5
V. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ASSOCIATION	5
CRÉER UN LIEU DE VIE OU CHAQUE INDIVIDU À SA PLACE DANS LA COLLECTIVITÉ	5
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE DE LA VIE CITOYENNE	5
FAVORISER UNE RELATION D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE ENTRE LES PARENTS ET L'ÉQUIPE D'ANIMATION	5
PROPOSER DES TEMPS DE VACANCES POUR LE PLAISIR DES ENFANTS ACCUEILLIS	5
VI. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS	5
LES HORAIRES D'OUVERTURE	5
LES ESPACES D'ACTIVITÉS	5
UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DES FAMILLES	6
UNE TARIFICATION ADAPTÉES À TOUS LES BUDGETS	6
LE BUDGET D'ACTIVITÉS	6
OUTIL D'INFORMATIONS ET DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES	6
NOS PARTENAIRES ÉDUCATIFS	7
LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	7
VII. EVALUATION ET SUIVI DE PROJETS	7

I. PROJET SOCIAL ET PROJET ÉDUCATIF

Le secteur de l'animation socioculturelle est une entité à part dans le champ de l'action sociale. Créé et développé dans la deuxième partie du XXème siècle, ce secteur revêt autant de projets qu'il existe d'opérateurs répartis sur tout le territoire national.

Toutefois, l'impact des politiques publiques, et notamment familiales, a influencé l'émergence de services reconnus par l'Etat, permettant une couverture homogène des réponses apportées aux familles selon les territoires. L'association « La maison des enfants » est née de cette jonction entre la nécessité de proposer de nouveaux services dans une commune, Chauvé, au début d'une forte croissance démographique, et l'appui réglementaire que représentait, en 2001, l'agrément « Accueil périscolaire ».

À l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre. Vingt-deux années se sont écoulées depuis l'ouverture de l'accueil périscolaire et plusieurs services sont venus compléter l'offre de loisirs pour les habitants de la commune : une micro crèche, un accueil de loisirs et un service jeunesse.

La relation de confiance, nouée avec une partie des habitants de Chauvé, nous a incité à concevoir et promouvoir une autre forme d'intervention sociale, basée non plus sur les compétences petite enfance/enfance/jeunesse mais sur la définition d'une animation de territoire, ouverte à tous les habitants. L'année 2015 a marqué la transition entre ces deux méthodologies de travail et a positionné l'association sur de nouvelles actions dont celles en faveur de la parentalité, des fonctions « bénévoles » et du lien social entre les habitants.

Dans le prolongement de cette évolution, les adhérents avaient été invités à définir le projet social 2016/2019 de la maison des enfants. Celui-ci, nourrit des divers échanges et points de vue des participants, rappelait, en premier lieu, les valeurs défendues par l'association et qui ont porté ce projet jusqu'en 2023 :

- * Être vecteur de lien social : La force d'une collectivité, c'est de vivre ensemble sur un même espace. Plutôt qu'être chacun de notre côté, valorisons l'échange et la communication entre habitants d'un territoire.
- * Promouvoir la mixité sociale, la convergence de nos regards : C'est par l'expérience collective que nous porterons les projets du futur, avec toutes les dynamiques présentes à Chauvé et dans les communes limitrophes. Se mélanger, c'est apprendre des autres et aux autres.
- * Garantir un esprit de convivialité, la condition de nos engagements : Entre plaisir et simplicité... Pour « faire » ensemble, apprécions les rencontres de tous les jours et transmettons notre envie de cohabiter.
- * Le respect, une valeur au centre des relations entre habitant : Sentiment de considération envers l'autre, le respect représente le premier pas effectué pour aller à la rencontre de ceux qui nous entourent.
- * La solidarité : L'entraide est un levier d'action pour franchir des difficultés. Mettons la en avant.
- * La citoyenneté, une parole entendue en collectivité : Proposons à chacun de s'exprimer et d'agir.
- * L'ouverture culturelle et artistique : Notre culture commune naît de la convergence d'une multitude d'histoires humaines, mettons-les à l'honneur.

Ce sont ces mêmes valeurs qui ont conduit l'association à proposer un nouveau projet pour les dix prochaines années, considérant qu'elles représentent un socle commun qui fonde l'action de tous les acteurs associatifs, bénévoles et salariés : « Développer les liens sociaux et promouvoir une action solidaire, une action écologique, une action culturelle et une action de proximité ».

Les ateliers réalisés en 2023 ont mis en perspective quatre thématiques prioritaires. Celles-ci, bien que générales, indiquent une volonté associative portée par la concrétisation de projets réalisables et observables sur le territoire.

Ces quatre thématiques sont rassemblées par le lien social, fil conducteur qui relie toutes les activités associatives de La maison du parc. La mise en relation des habitants, autour des projets portés et tous secteurs confondus, est un pré-requis à la réalisation des actions.

Le projet éducatif est une déclinaison du projet associatif.

II. STATUT DE LA MAISON DU PARC

L'Association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, tout en respectant les rythmes et en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment à :

- ✕ assurer l'accueil des jeunes enfants (micro crèche, etc.) ;
- ✕ assurer l'accueil des enfants (périscolaire, de loisirs, séjours collectifs, vacances, etc.) ;
- ✕ animer un lieu de vie et des loisirs dédiés aux adolescents ;
- ✕ proposer des activités socioculturelles à destination des usagers ;
- ✕ mettre en place toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des personnes.

III. LE CONTEXTE PARTENARIAL

Notre association évolue dans un contexte réglementaire et administratif comprenant plusieurs acteurs.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrémentation des A.C.M. et en assure le contrôle. La maison du parc doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

Le S.D.J.E.S est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Depuis 2019, les compétences « enfance et jeunesse » sont exercées par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle afin de déterminer un cadre collaboratif permettant l'exécution du projet associatif.

Ce partenariat se traduit de différentes manières :

- la communauté d'agglomération apporte une contribution financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires ;
- elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel aux services administratifs et techniques ;
- elle assure la gestion du bâtiment dédié à l'enfance.

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La caisse d'allocation familiale et la mutualité sociale agricole

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison du parc à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « petite enfance », « enfance » et « jeunesse ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Des conventions d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » ont été conclues pour les exercices 2016 à 2027.

En 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de financement concernant « la prestation jeunesse » a été signée et prévoit une évolution des missions de la maison des jeunes sur la période 2022-2026.

En 2024, le financement de la micro crèche a évolué pour intégrer les dispositions d'une convention de prestation de service unique « petite enfance », convention tripartite entre l'association, la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44. Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

Les écoles de Chauvé

Premier service créé par l'association, l'accueil périscolaire propose un mode de garde avant (07h00/09h00) et après (16h15/19h00) la journée d'école, pour les enfants scolarisés sur la commune. Cette organisation nécessite de travailler en étroite collaboration avec les deux écoles de la commune pour assurer une continuité de service aux enfants et familles.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (R.P.E.) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les animatrices du R.P.E. sur la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz proposent un atelier avec les assistantes maternelles, soit deux matinées par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

Le réseau associatif local

Toutes les actions portées par l'association se nourrissent des multiples rencontres et partenariats partagés sur une année.

IV. LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

La présence de plusieurs dispositifs éducatifs, sur la commune de CHAUVE, permet à l'association de travailler dans un cadre balisé. Nous retrouvons deux dispositifs différents.

La Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, et facilite les priorités et les moyens à mettre en œuvre sur une période de un à cinq ans, dans le cadre d'un plan d'actions. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations, et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Le projet éducatif de territoire

Le Projet Éducatif De Territoire (P.E.D.T.) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le P.E.D.T. de la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz a été réalisé en 2024 et comprend les objectifs suivants :

- * Accueillir les enfants et les jeunes dans la continuité en renforçant les liens entre les acteurs éducatifs ;
- * Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur parcours pour leur permettre de s'épanouir pleinement ;
- * Contribuer à former des citoyens responsables et autonomes ;
- * Accompagner les familles et renforcer le lien avec les parents ;
- * Accompagner la montée en compétence des équipes pour mieux accueillir les enfants et les jeunes et favoriser le travail coopératif entre elles.

V. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ASSOCIATION

Les objectifs éducatifs soutenus par l'association définissent un fil conducteur commun à l'ensemble de ses services.

- * Créer un lieu de vie où chaque individu a sa place dans la collectivité
- * Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie citoyenne
- * Favoriser une relation d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe d'animation
- * Proposer des temps de vacances pour le plaisir des enfants accueillis

VI. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Les horaires d'ouverture

Pour répondre aux besoins des familles, les services de l'association sont ouverts toute l'année selon l'organisation suivante :

- * L'accueil de loisirs est ouvert lors des vacances scolaires, de 07h30 à 19h00 ;
- * L'accueil périscolaire est ouvert lors des semaines scolaires, les lundis/mardis/jeudis/vendredis le matin de 07h00 à 09h00 et le soir de 16h15 à 19h00. Le mercredi est ouvert demi-journée avec ou sans repas, de 07h30 à 19h00 ;
- * Le service jeunesse est ouvert les mercredis (14h00/18h00) et vendredis (18h00/22h00) en semaine scolaire et lors des vacances scolaires.

Les espaces d'activités

Pour respecter le rythme des enfants, plusieurs espaces ont été aménagés au sein de l'établissement avec :

- ✖ Une salle dédiée aux enfants de moins de 6 ans ;
- ✖ Une salle dédiée aux enfants de plus de 6 ans ;
- ✖ Une salle de lecture ;
- ✖ Une salle pour les activités manuelles ;
- ✖ Une cuisine pour les activités culinaires ;
- ✖ Un dortoir pour la sieste des enfants ;
- ✖ Une maison des jeunes (60 m2).

D'autres espaces sont également utilisés par l'équipe pédagogique mais ne sont pas spécifiquement dédiés à l'accueil des enfants (régie, lingerie, salle du personnel et de réunion, bureaux administratifs).

Une équipe pédagogique au service des familles

L'association a souhaité mettre en place une organisation qui assure une continuité des services, quelque soit le mode d'accueil proposé aux familles. Ainsi, les professionnels intervenant à la maison du parc sont présents toute l'année, en accueil périscolaire et en accueil extrascolaire. Les familles ont toujours un référent pédagogique reconnu lors de l'accueil de leur enfant.

Une réunion d'équipe est organisée chaque semaine. Elle permet aux salariés de faire le point sur les événements indésirables, de préparer les projets et activités à venir et de communiquer toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des services.

Une tarification adaptée à tous les budgets

Pour garantir l'accessibilité de toutes les familles à nos services, l'association a mis en œuvre une tarification basée sur les quotients familiaux et sur un principe de taux d'effort (mercredi). Ainsi, nous avons retenu les principes suivants pour élaborer notre grille tarifaire :

- ✖ La création de huit tranches différentes de quotients familiaux ;
- ✖ Chaque tranche doit permettre aux familles de supporter le coût financier issu des présences de leur enfant ;
- ✖ Une tarification des présences au quart d'heure en accueil périscolaire, pour que la facturation de nos service soit la plus représentative des présences des enfants ;
- ✖ Une tarification au taux d'effort les mercredis en semaine scolaire.

Le budget d'activités

Les budgets de fonctionnement sont définis de manière à ce que les professionnels puissent réaliser les objectifs définis dans les projets pédagogiques annuels. Ainsi, l'association investit et renouvelle chaque année une part des équipements pédagogiques destinés aux activités, à la qualité d'accueil.

De nombreuses sorties ou intervenants extérieurs viennent compléter l'offre de loisirs, pour permettre aux enfants et adolescents de découvrir leur territoire.

Outil d'informations et de relations avec les familles

Pour faire connaître et reconnaître nos actions auprès des familles, l'association propose plusieurs outils afin de simplifier notre communication :

- ✖ Un règlement de fonctionnement et un livret pédagogique est à la disposition des familles dans les établissements. Pour une première inscription, une rencontre est proposée aux familles pour présenter les missions de l'association ainsi que l'organisation mis en œuvre à l'année ;
- ✖ Les enfants qui entrent en maternelle à la rentrée scolaire peuvent participer à une matinée de découverte à la maison des enfants. Ils peuvent ainsi prendre des repères et les parents peuvent poser les dernières questions avant la reprise de l'école ;
- ✖ Un site internet a été mis en ligne avec une mise à jour des informations concernant l'association. On y retrouve une présentation de nos services, de l'équipe pédagogique, notre tarification, les documents

nécessaires aux inscriptions des enfants, la programmation des vacances et les projets menés par les enfants ;

- ✖ Toutes les familles ont également les coordonnées téléphoniques et courriels de l'association pour pouvoir joindre du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, un salarié de la maison du parc.

Nos partenaires éducatifs

La maison des enfants travaille toute l'année avec d'autres acteurs éducatifs qui concourent à la réalisation de nos services :

- ✖ La bibliothèque municipale pour les projets menés à l'année autour de la lecture et de l'écriture ;
- ✖ Le conseil départemental pour les activités physiques et sportives organisées tout au long de l'année ;
- ✖ L'association Le poulp', Maison Sport Santé, qui permet aux enfants de se mettre en mouvement dès l'âge de trois ans ;
- ✖ Les clubs sportifs pour le transport aux activités sportives ;
- ✖ Les autres associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le règlement de fonctionnement

L'association a élaboré un règlement de fonctionnement pour que chaque famille puisse trouver des repères sur notre organisation. Celui-ci est mis en ligne sur notre site internet et est affiché à l'accueil des établissements.

Cet outil de communication propose également un cadre commun à l'accueil de tous les enfants. Il rappelle les règles essentielles nécessaires à la vie en collectivité.

VII. ÉVALUATION ET SUIVI DE PROJETS

Tous nos projets pédagogiques sont réalisés pour une durée d'un an. Ils sont établis par l'équipe pédagogique avant la période estivale pour une mise en application au 1^{er} septembre suivant. Un bilan final est effectué au terme de l'exercice pédagogique.

L'évaluation fait l'objet d'une évaluation en équipe selon les critères suivants :

- ✖ Objectif non abordé ;
- ✖ Objectif partiellement réalisé ;
- ✖ Objectif en cours de réalisation ;
- ✖ Objectif réalisé et non satisfaisant ;
- ✖ Objectif réalisé et satisfaisant.

La réalisation des objectifs est appréciée selon la mise en œuvre, ou non, des moyens définis dans le projet pédagogique.

La définition du futur projet pédagogique est donc réalisée à la suite de l'évaluation du projet pédagogique en cours.